

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Stéphane GENIN

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 12

Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Jacques CHAMPIER
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Christiane RIVOIRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme. Véronique BOUCHER
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251002DEL26

VIE ASSOCIATIVE

DÉVELOPPEMENT DURABLE - Avenant à la convention cadre avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'agglomération lyonnaise (ALEC) 2023-2026

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Mesdames, Messieurs,

La commune de Bron est engagée depuis 2013 dans un partenariat avec l'ALEC Lyon (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) visant à mettre en place des actions de sensibilisation et d'information, permettant d'inciter les brondillants à engager des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée en 2000 afin de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat au niveau territorial autour de 5 objectifs :

- aider à construire et à réhabiliter des bâtiments performants en énergie,
- favoriser les comportements sobres en énergie et à faible émission de CO₂,
- contribuer au développement des énergies renouvelables,
- lutter contre la précarité énergétique,
- faire que les enjeux énergie-climat soient mieux intégrés dans les politiques publiques locales,
- et promouvoir une économie plus largement basée sur les ressources locales.

Par délibération n° 20230620DEL34 du 20 juin 2023, la Ville de Bron avait approuvé la convention-cadre d'attribution d'une subvention de fonctionnement général à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon pour les années 2023, 2024 et 2025.

L'ALEC Lyon présente un bilan positif sur les actions déployées dans le cadre de ce partenariat :

- rénovation de l'habitat privé : participation aux réunions annuelles visant les membres de conseils syndicaux, organisation de clubs d'échanges entre conseillers syndicaux, organisation de visites à domicile pour accompagner les ménages dans leur démarche de rénovation énergétique, appui renforcé de copropriétés à enjeux (bâti ancien, petite copropriétés...),
 - actions de communication et d'évènementiel : film mettant en avant des réalisations terminées, participation à certains événements organisés par la Ville (exemple Les printanières).

Afin d'accompagner l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon, dont les actions revêtent un intérêt communal, notamment dans le cadre de la politique de transition écologique, il vous est proposé un avenant à la convention-cadre 2023-2025, joint en annexe.

Il fixe le montant de la subvention municipale pour l'année 2025 et poursuit la convention avec l'ALEC sur une année supplémentaire, pour se terminer le 31 décembre 2026.

Le montant de la subvention doit être adopté par le Conseil Municipal au titre de chacune des années budgétaires concernées.

Pour l'année 2025, elle s'élève à 8 700 € et pour l'année 2026, une subvention de 7 600 € est proposée.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 2 à la convention établie entre la Ville de Bron et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon, prolongeant la convention jusqu'au 31/12/2026 et fixant les montants des subventions 2025 et 2026,

- **FIXER** la subvention allouée à l'ALEC à 8 700 € pour l'année 2025 et à 7 600 € pour l'année 2026,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention
l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/2025
ID : 069-216900290-20251002-20251002DEL26-DE



établie entre la Ville de Bron et

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD